

Retour sur le Schéma Décennal de Développement du réseau (SDDR) et son débat public

Entre septembre 2025 et janvier 2026, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a mené un débat public sur le projet de plan stratégique d'investissement de RTE, aussi appelé Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR). Le SDDR est un plan / programme national qui propose une trajectoire de transformation du réseau public de transport d'électricité à l'horizon 2040. Lors de la concertation préalable du projet de Campus IA, RTE a régulièrement renvoyé vers le projet de SDDR et le débat public les participants qui souhaitent avoir davantage d'informations. RTE propose dans cette fiche de donner une synthèse du projet de SDDR adapté au projet de Campus IA. Le débat public s'est terminé le 14 janvier 2026. La CNDP doit rendre public son compte rendu et son bilan d'ici au 14 mars.

Infrastructure essentielle pour le pays, le réseau de transport d'électricité fait le trait d'union entre les sources de production et l'ensemble des consommateurs d'électricité. L'architecture du réseau actuel, colonne vertébrale du système électrique français, composé de lignes électriques très puissantes (400 000 volts) et de nombreuses lignes de différents niveaux de tensions inférieurs, constitue un atout national, adapté à une France dans laquelle l'électricité ne représente qu'à peine plus du quart de l'énergie consommée par le pays.

La France s'est fixé des objectifs ambitieux de décarbonation de son économie et de réindustrialisation qui doivent porter la part de l'électricité à plus de 50% dans notre mix énergétique de 2050. Cela rend nécessaire de renforcer le réseau public de transport d'électricité. À travers son plan stratégique d'investissements à l'horizon 2040, RTE propose ainsi une stratégie priorisée, optimisée et cadencée dans le temps pour mener à bien les transformations du réseau haute et très haute tension dans les 15 prochaines années.

Le plan stratégique d'investissements s'articule autour de trois grands piliers stratégiques :

- 1. Renouveler le réseau et l'adapter au changement climatique, à un climat +4°C en 2100**
- 2. Raccorder la consommation d'électricité pour réussir l'électrification du pays et la réindustrialisation des territoires, et les nouvelles installations de production bas-carbone (renouvelables et nucléaire).**

La décarbonation de l'industrie existante, l'accueil de nouveaux consommateurs (usines, datacenters, électrolyseurs) et le développement de moyens de production décarbonés sur l'ensemble du territoire (nucléaire, éolien en mer et renouvelables terrestres) occupent une place majeure dans ce programme industriel.

Le SDDR projette de prioriser les infrastructures du réseau qui permettent de déclencher une électrification de l'économie. Ce pilier représente plus de la moitié des investissements nécessaires, soit 53 milliards d'€ pour des projets mis en service avant 2040.

- 3. Renforcer la colonne vertébrale du réseau haute et très haute tension pour accueillir des flux d'électricité plus importants et répartis différemment sur le territoire, tout en limitant les congestions.**

La CRE vient récemment de formaliser son avis sur le SDDR dans une délibération récente ([Délibération de la CRE du 20 février 2026 portant examen du schéma décennal de développement du réseau de RTE élaboré en 2025](#))

Retrouvez toutes les informations sur :

- > [Le projet de schéma décennal de développement du réseau | RTE](#)
- > [Le site du débat public : Schéma décennal de développement du réseau RTE \(SDDR\) | CNDP](#)